VOL. VIII. MANITOBA. No. 4.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 20 JUIN, 1878.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Société ci-devant existant entre les soussignés comme marchands de nouveautés dans la ville de Winnipeg a été dissoute ce jour de consentement mutuel. Tous les comptes dûs à la Société seront payés par A. H. Bertrand, et tous les comptes dûs à la Société devront être payés à A. H. Bertrand.

A. H. BERTRAND,
C. PRUD'HOMME.

Winnipeg, 11 Janvier, 1878.

AU PUBLIC.

Les affaires ci-dessus seront continuées par le Soussigné qui sollicite la continuation du patronage qui a été accordé à la Société, et qui invite ses clients et le public en général à venir visiter son Magasin fourni de marchandises assorties et de premier choix, et qu'il est prêt à vendre aux conditions les plus avantageuses possibles.

A. H. BERTRAND.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux détaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Attaques d'Epilepsie.

DU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS. — SÉRIEUSEMENT — PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU DR. GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boîte $3.00 ou 4 boîtes pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

[illegible] Mai, 1877.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Preparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.
9 Juillet, 1877. 1-A

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a . C. S ROYAL, Gerant.

Succession Stanislas Desrosiers.

(00)

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par le présent notifiées de les présenter, d'ici à deux semaines, au soussigné.

J. DUBUC,
Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.

LES personnes suivantes ont fait application aux Commissaires des Licences, pour licences d'hôtels et d'épiciers dans la cité de Winnipeg :

BROUSE & CHADWICK,	Hôtel.
H. KALHER,	"
E. ROBERTS,	"
BRUNDIGE & WHITE,	"
LENNON & DEMMICK,	"
F. BROWN,	"
J. NEVINS,	"
J. HAVERTY,	"
PAGERIE & CARRIS,	"
W. J. O'CONNOR,	"
McCORTHY & BOWDEN,	"
MOULTON & KEAN,	"
MERKLEY & SWANSON,	"
E. MONCHAMP,	"
H. HOUDE,	"
C. PRUD'HOMME,	"
S. WEST,	"
A. GIRARDIN,	"
A. GILLIES,	"
P. WILSON,	"
M. CRONN,	"
E. FAIRFIELD,	"
FITZGERALD & QUIGLEY,	"
TAYLOR & SON,	"
G. FOULDS,	"
H. S. REYNOLDS,	Epicier.
J. KINGSLEY,	"
A. G. B. BANNATYNE,	"
L'HON. CIE DE LA BAIE D'HUDSON,	"
E. RADIGER,	"
J. H. PEARSON,	"
McINTYRE & McCULLOCH,	"
HASKINS & COLQUHOUN,	"

W. G. FONSECA,
Président des Commissaires de Licences.

Winnipeg, 17 Mai, 1878. 2f

VENEZ-VOYEZ-ACHETEZ

A l'Ancienne Place !

MAGASIN D'EPICERIES

DE SAINT BONIFACE.

M. EDOUARD PRINCE ayant acheté le fond de Magasin de MM. Geo. Roy et Cie., consistant en un assortiment général d'épiceries de choix, à l'honneur d'en informer ses amis et les nombreuses pratiques qui favorisaient l'ancien propriétaire. Les marchandises sont toutes de première qualité, et les citoyens de St Boniface, n'auront pas besoin de traverser la Rivière pour aller à Winnipeg, attendu que ses prix sont plus bas que ceux des marchands de Winnipeg.

Venez faire une visite, afin de juger par vous-mêmes.

ED. C. PRINCE.

St. Boniface, 2 Mai, 1878.

Epargnez votre Argent

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Métis.

pn-e T. L.

A BON MARCHE !

Grande Nouvelle

MAGASIN NOUVEAU.

M. A. Lasalle informe ses amis et le public en générale de la Province qu'il vient d'ouvrir un magasin d'épiceries en général à St. Boniface vis-à-vis de G. Desautels.

On trouvera entr'autre à son magasin les effets suivants :

THÉ ET CAFÉ
SUCRE
LARD
TABAC
JAMBON ET BACON
ŒUFS ET BEURRE FRAIS
ETC, ETC, ETC.

De plus M. A. Lasalle sollicite le patronage de tous les canadiens qui viennent à Manitoba.

VENEZ EN FOULE

Acheter au magasin a bon marche.

A. LASALLE

St. Boniface 25 Avril 1878.

Avis.

—(0)—

Avis est par les présentes donné que le nombre requis de résidents et franc tenanciers du township 13, rang 2 Est du Meridien Principal, ont présenté une pétition au Lieut. Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38e Vict. Cap. 31 des Statuts de Manitoba.

J. ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

AVIS.

Les hôtelliers sont avertis que la présence tolérée par eux dans leur hôtel d'apprentis ou de mineurs buvant ou jouant aux cartes sera poursuivi conformement à la loi passée durant la dernière session.

St. Boniface 4 février 1878.

AVIS.

LE CATALOGUE ILLUSTRE DE VICK.

Soixante-dix pages, avec la description des plus belles fleurs et plantes du monde et la manière de les cultiver, le tout pour un timbre poste de 2 cents. Imprimé en allemand et en anglais.

Vick's Flower and Vegetable Garden, 50 cts., broché ; relié en toile, $1.00

Vick's Illustrated Monthly Magazine—32 pages, belle illustration, gravure en couleur sur chaque numéro. Prix 1.25 par an : cinq copies pour $5.00. Adresse :

JAMES VICK, Rochester, N.Y



Chemin de Fer Pacifique Canadien

—(o)—

SOUMISSIONS POUR REMISE DE LOCOMOTIVES.

Des Soumissions pour Remise de Locomotives à Selkirk seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi midi le 13 Juillet 1878 pour la construction d'une Remise de dix machines, sur les terrains de la Station de Selkirk, Province de Manitoba.

On peut voir les plans, devis, formules de soumissions et obtenir les autres renseignements aux bureaux de l'Ingénieur du District à Winnipeg, ou de l'Ingénieur-en-Chef à Ottawa.

On avertit les contracteurs que nulle soumission ne sera considérée qui ne sera pas strictement d'accord avec les formules imprimées, et dans le cas d'associés, à moins que la signature, le domicile, et la profession de chaque associé ne soient indiqués dans la soumission.

On exigera un dépôt de 5 par cent sur la somme totale du contrat pour en assurer l'exécution

A la soumission devront être attachées les signatures de deux cautions solvables et responsables, demeurant en Canada, et disposées à garantir l'exécution de toutes les conditions et de l'ouvrage indiqué au contrat.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Mai, 1878.

NOMS des personnes faisant application pour Licences d'Hôtels, d'Auberges et d'Epiciers dans la Province de Manitoba—

F. Palcher,	St. Boniface Est,	Hôtel.
F. Mondor,	"	"
P. H. Prince,	"	"
R. P. Mulligan,	" Ouest,	Auberge.
W. J. Alcock,	High Bluff,	"
E. Burnell,	Westbourne,	Hôtel.
A. Anderson,	Portage Laprairie,	"
E. Boucher,	Selkirk Est,	Taverne
A. Couture,	" Ouest,	"
M. Toomey,	" "	"
A. McDonald,	" "	"
R. Bullock,	" "	Epicier.
M. Duffy,	Winnipeg,	Hôtel.
L. W. McLean,	Poplar Point,	Auberge.
A. McLeod,	Gladstone,	"
H. Joachim,	St Paul,	"
M. Flett,	St. Andrew,	Epicier.
W. Lyons,	Portage Laprairie,	Hôtel.
E. & R. Shore,	St. Charles,	"
Wm. Gallie,	Scratching River,	Hôtel
Alex. Mathews,	Totogan,	"
J. J. Mellon,	Portag. Laprairie,	Auberge
W. P. Hutcheson,	Emerson,	"
W. Ward,	Morris,	"
G. Gray,	Headingly,	"
H. Moncrieff,	St. Fr.-Xavier,	Epicier.
D. Mathewson,	West Lynn,	"
E. W. Gigot,	Portage Laprairie,	"
G. Mowat,	Westbourne,	"

W. G. FONSECA,
President des Commissaires de Licences.

Winnipeg, 1er Juin, 1878.

NOUVELLE LIGNE

Nouveau Stage !

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public voyageur qu'il vient d'ouvrir une Ligne de Stage entre Winnipeg et le Lac des Bois.

Le premier départ aura lieu Jeudi prochain le 7 Juin courant, du *Grand Central Hotel*, de Winnipeg, à 7 heures A.M.

La diligence continuera de faire ce trajet tous les Jeudis de chaque semaine, au point et à l'heure ci-haut mentionné.

Pour plus amples informations s'adresser à

W. R. SINCLAIR,
Propriétaire.

ou à PH. GARNOT,
Agent.

St. Boniface, 30 Juin, 1878.



LE "METIS."

Jeudi, 20 Juin, 1878.

La St. Jean-Baptiste.

C'est lundi prochain, 24 courant que doit être chomée à St. Boniface la fête nationale des habitants d'origine française de Manitoba. Nous avons tout lieu de croire qu'elle sera célébrée avec tout l'éclat et l'entrain que suggère le patriotisme dans de semblables circonstances. On trouvera dans une autre colonne le programme de la fête.

La célébration se fait sans doute sous les auspices de la Société St Jean Baptiste. Mais pour les nouveaux arrivés, qui ne connaissent pas l'organisation de cette association, nous dirons que la Société St Jean Baptiste de Manitoba n'est pas exclusive, c'est à dire qu'elle n'est pas restreinte aux membres actifs qui ont payé leur contribution annuelle. Elle comprend tous les habitants d'origine française de la Province: qu'ils soient nés dans le pays, métis ou non métis, qu'ils viennent du Bas Canada ou des Etats Unis, ils sont tous considérés comme faisant partie de la Société dès qu'ils veulent s'y joindre. Il nous suffira donc d'inviter cordialement tous nos compatriotes à venir lundi prendre part à la célébration de notre belle fête nationale.

Encore le Bœuf Assis.

Le fameux chef Sioux continue à faire parler de lui. Bien que depuis près de deux ans il se tienne tranquille sur le territoire Canadien, tous ses agissements sont surveillés; publiés et commentés par la presse américaine.

Au commencement de ce mois, le Révérend Père Genin, missionnaire Catholique auprès des Sioux, arrivait à Bismark, D.T. Aussitôt un correspondant du *Pioneer Press*, de St. Paul Minn., va le trouver, lui fait toutes sortes de questions sur les faits et dires du célèbre guerrier Indien, et envoie à son journal le récit de son entrevue.

Le Rév. P. Genin, qui arrive en ce moment du camp du Bœuf Assis où il a passé une partie de l'été et de l'hiver derniers, et qui depuis dix ans a exercé le ministère au milieu des Sioux, et parle facilement leur langue, est plus que personne en état de donner des informations exactes sur le vainqueur de Custer.

Le Sioux nommé Lune Noire est le chef de la nation; mais le plus important est le Bœuf Assis, chef des guerriers, général de l'armée. Sa parole fait loi au milieu des siens. Il parle un peu le Français et l'Anglais, mais préfère naturellement parler Sioux. Son père appartenait à la tribu des Uncapapas, et sa mère à celle des Cheyennes. Il est retors et dissimulé, et souvent par son silence, ou ses réponses insignifiantes, cherche à donner le change sur son habileté. Par moments il est gai et farceur.

Comme guerrier, il est parfaitement renseigné sur tout ce qui peut l'intéresser, et pourrait difficilement être pris à l'improviste. Il a à son service trois cents éclaireurs qui le tiennent continuellement au courant de tout ce qui se passe autour de lui. Il connaît exactement combien chaque poste de la Police Montée contient d'hommes, et est bien au fait de tous les mouvements militaires des américains sur le Missouri. Son télégraphe est très bien organisé et le moindre incident qui peut l'intéresser lui est mandé avec une promptitude étonnante.

Deux métis Français, Antoine Ouellette et Andre Larrivée ont beaucoup d'influence sur le Bœuf Assis. Ce sont eux qui l'ont décidé l'an dernier à rencontrer la commission du général Terry. Il refusait d'abord positivement de recevoir quiconque venait lui parler de cette rencontre. Mais sur les instances de ces deux métis, il consentit.

Un missionaire, le R. P. Martin, s'étant rendu, le printemps dernier, au camp du Bœuf Assis, ce dernier le fit entrer dans une loge qu'il entoura de guerriers, et le retint prisonnier. Il croyait que c'était un espion déguisé en prêtre. Ouellette et Larrivée le firent relacher.

Le R. P. Genin rapporte comme suit le récit que le Bœuf Assis lui a fait du massacre de Custer: "Le peuple des Etats Unis me blâme d'avoir tué Custer et son armée. Ces hommes là venaient m'attaquer en nombre suffisant pour montrer qu'ils voulaient m'exterminer ainsi que mes enfants. Pendant trois jours, je les ai vus se diriger vers mon camp. J'ai alors assemblé les jeunes gens, et leur ai dit de dresser les plus vieilles loges, d'allumer des feux en dedans et en dehors de ces loges, de mettre des couvertures et autres objets sur des batons, et de planter ces batons autour des feux, de manière à faire voir qu'il y avait du monde. Puis j'ai envoyer les femmes et les enfants dans des lieux de sûretés, de l'autre côté des colines. Ensuite j'ai été m'embusquer avec mes soldats derrière deux ou trois buttes, pour donner à Custer le temps d'arriver et de commencer à tirer sur les loges vides. Dès qu'il l'a fait, je suis tombé sur lui par derrière, et en moins de deux heures je l'ai défait et détruit. Quand je les ai vu venir j'ai appelé Dieu à mon aide, et lui ai demandé de me délivrer, moi et mes enfants. Qu'ils accusent Dieu c'est lui qui a combattu. Ils pensent que je suis un bien méchant homme. Mais, mon Père, tout ce que j'ai fait dans ma vie a été d'essayer à procurer la subsistance à mes enfants et à mes vieux parents, et à les sauver des dangers de la mort."

Tel est le récit que fait le Bœuf Assis de la fameuse bataille.

Les Sioux connaissaient Custer et savent qu'il l'ont tue. Ils disent que le combat n'a été qu'un amusement pour eux. Ils frappaient avec leur tomahawks, et desarçonnaient les soldats. La mutilation des cadavres dont il a été parlé était l'œuvre des guerriers.

Le P. Genin a reçu en présent deux tomahawks, dont l'un portait 27 marques de fer à cheval, et l'autre onze. Ces marques indiquent le nombre de cavaliers tués. Le Sioux qui avait le tomehawk portant 27 marques dit que c'est exactement le nombre de soldats de Custer qu'il a tués lui-même. Il s'en est séparé avec émotion et dit qu'il faisait un grand sacrifice.

Les Sioux sont bien armés, et savent très bien remplir les cartouches qui ont servi. Ils se fabriquent des capsules, en employant le phosphore des allumettes, qu'ils reduisent en pate et font sécher au soleil. Ces capsules ne ratent jamais.

Le Rév. Père dit que la grande preoccupation actuelle du Bœuf Assis et des autres sauvages, c'est de voir diminuer le buffalo Ils savent qu'il n'y en a pas assez sur le territoire Canadien. L'hiver dernier, ils ont traversé la frontière et sont allés en chercher sur la Rivière-au-Lait.

Le Bœuf Assis a entrepris de réunir un grand congrès de toutes les tribus de Sioux, des Nez Percés des Pieds-Noirs, Sauvages du Sang, Piéganes, Cris, Assiniboine, Chippewas Le congrès devait avoir lieu vers la fin de Mai ou au commencement de juin, sur la Petite Saskatchewan, à environ cent milles de son embouchures. Le R. P. Genin a compté 1 579 loges, contenant près de 7,000 guerriers. Le total des loges invités le congrès s'élèverait à 6,469 loges et le nombre des guerriers irait jusqu'à 28,000. L'objet du congrès serait l'examiner la situation et de demander aux guerriers des différentes tribus s'ils sont disposés à appuyer le Bœuf Assis. S'il est supporté, le fameux chef ira demander des provisions au Major Walsh, et dans le cas de refus, s'en procurera, ainsi que des chevelures.

Le P. Genin a en sa possession la jument de guerre que montait le Bœuf Assis lors du combat avec Custer. Elle porte sur le coup la cicatrice d'une blessure faite par une balle. Le Bœuf Assis la lui a donnée comme un cadeau d'un grand prix.

La Question d'Orient.

Cette question est en voie de se régler par des moyens pacifiques. Le grand congrès européen dont il est question depuis si longtemps est enfin réunie à Berlin. Il s'est ouvert le 13 courant et Bismark en a été élu le président, sur la proposition du Comte Andrassy, plénipotentiare d'Autriche. Les séances doivent avoir lieu tous les deux jours et durer trois heures. A la première réunion, les plénipotentiaires étaient en habit de cour. Depuis, ils portent des costumes ordinaires.

Déjà les principales questions qui doivent occuper le congrès ont été soumises. On ne croit pas que le congrès dure longtemps. Toutes les grandes Puissances y ont leurs Plénipotentiaires et leurs représentants secondaires Quelques uns des Etats de second ordre auront droit d'être entendus, mais n'auront pas voix délibérante. On espère régler toutes les questions en litige sur des bases larges et assurant la sécurité d'Europe.

La Legislature de Quebec.

Durant la session actuelle du Parlement Provincial de Quebec, l'adresse en réponse au discours du trône et toutes les questions ministérielles sont adoptés par le vote prefonderant de l'orateur, sur la division suivante:

Pour.—MM. Bachand, Blais, Boutin Brousseau, Cameron, Chauveau Dupuis Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford) Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency) Lovell, Marchand, McShane, Meikle, Molleur, Murphy, Nelson, Paquet, Poirier, Price, Racicot, Rinfret, Ross, Shehyn, Watts.—33.

Contre:—MM. Audet, Beaubien Bergevin, Bertrand, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Loranger, Lynch Magnan, Martel, Mathieu, Peltier Picard, Robertson, Robillard, Sawyer, St. Cyr, Taillon, Tarte, Wurtele.—32.

Protestation.

M. Arthur Turcotte, l'élu par acclamation des Trois Rivières, et qui vient d'être appelé au fauteuil d'Orateur de l'Assemblée Législative de Québec, a reçu avant son départ pour la capitale, la protestation suivante:

A ARTHUR TURCOTTE, Ecr., M. P. P., Trois-Rivières.

Monsieur,

"Les électeurs du district électoral des Trois Rivières ayant appris que le gouvernement Joly vous a offert la candidature pour le poste d'Orateur de l'Assemblée Législative de Québec prennent la liberté de vous exposer:

"Qu'ils vous ont élu et n'ont consenti à vous élire que parce que vous vous êtes déclaré l'adversaire de ce gouvernement tant dans vos discours que dans votre lettre du 4 avril dernier;

"Qu'aucun fait nouveau n'est survenu pour modifier l'attitude des partis;

"Que le fait que le gouvernement Joly s'est adressé à un de ses adversaires pour lui donner cette charge, qui, d'après la pratique parlementaire, est toujours réservée au parti qui commande dans la Chambre, est une preuve de sa faiblesse à contrôler la Chambre.

"Que cette tentative est en soi immorale et qu'aucun conservateur ne saurait reconnaître la légitimité du gouvernement Joly avant que la Chambre ait prononcé sur la question constitutionnelle que, conformément à nos vœux, vous avez déjà jugée d'une manière adverse à ce gouvernement;

"Qu'il n'y a pas d'autre moyen légal et constitutionel de connaître à ce sujet l'opinion du pays que par un vote régulier donné en Chambre et que toute autre supposition d'une majorité ou d'une minorité est incertaine et fallacieuse;

"Que sur cette question et sur toute autre question précédant celle là, vous ne représenterez pas les vues de vos électeurs en votant avec le gouvernement Joly, dont l'existence constitutionnelle ne peut être maintenant reconnue, et que si vous êtes dispose à accepter les offres de M Joly, vos électeurs vous prient de renoncer immédiatement à votre mandat pour ce district, dont vous aurez cessé de représenter les vues."

N. Edit.—Cette requête est signée par 773 électeurs, c'est-à-dire, par plus que la majorité absolue des citoyens ayant droit de vote dans la division électorale des Trois-Rivières.

SŒURS MISSIONNAIRES.

La Révérende Sœur Agnès, accompagnée des Sœurs Nolin et Mercier, doit partir aujourd'hui ou demain pour l'Isle à la Crosse. La Révde. Sœur Agnès est supérieure de cette mission. Elle s'est rendue à l'Isle à la Crosse en 1860; et après avoir passé dix-sept ans dans ce coin isolé du Nord-Ouest, elle est descendue l'année dernière jusqu'à Montreal pour affaires concernant sa mission. Les deux autres Sœurs sont de nouvelles recrues qui viennent de quitter Montréal pour aller travailler à cette partie éloignée de la vigne du Seigneur.

Quel sublime et héroique sacrifice sait enfanter notre sainte religion!

La Révde. Sœur Agnès qui, en 1860, avait pris un mois et six jours pour se rendre de Montréal à Winnipeg, a fait cette année le même trajet en cinq jours et six heures. Mais le plus difficile n'est pas fait. Les huit ou neuf cents milles qui lui restent à parcourir devront lui prendre une couple de mois. Deux longs mois en voiture, à camper sous la tente, exposé aux ardeurs du soleil, aux piqûres des maringouins, aux secousses du chemin, aux rigueurs des orages si fréquents dans la prairie au mois de juillet! Pour entreprendre une telle tâche, ne faut-il pas à des jeunes filles élevées délicatement un courage surhumain! Cependant, ce dévouement-là ne se ralentit pas chez les Sœurs Missionnaires. Chaque année on en voit passer quelques-unes en route pour les missions du Nord.

C'est M. Maxime Lépine, de Saint François-Xavier, qui se chargent de conduire les Révdes. Sœurs vers leur lointaine mission.

Nouvelles Religieuses.

Mgr Lavigeri, archevêque d'Alger de passage à Bruxelles, a eu le 1er mai un long entretien avec le roi. Le soir, il a dîné au palais.

Des nouvelles de Jérusalem nous apprennent que les fêtes de Pâques y ont été célébrées avec l'éclat accoutumé. Parmi les pèlerins on remarquait notamment don Alphonse de Bourbon, neveu de M le comte de Chambord, son héroique compagne dona Maria de las Nievés et l'archiduc Louis Sauveur de Toscane.

La variété hybride de *catholiques libéraux* connu sous le nom de *vieux catholiques*, s'en va. La seule communauté vieille catholique de la Bavière, celle de Mering, près d'Augsbourg, a envoyé une députation, présidée par le maire de la ville, auprès de Mgr l'évêque d'Augsbourg, pour abjurer ses erreurs, faire amende honorable et sollicirer sa rentrée dans l'Eglise.

Les habitants catholiques des trois grandes communes silésiennes de Himmelwitz, Grand Strepltz et Keltsch ont écrit au cardinal Franchi pour lui donner l'assurance qu'il préféraient mourir plutôt que de se soumettre au curé officiel que leur a imposé le gouvernement L'Em. Franchi leur a répondu, au nom du Saint-Père, en les encourageant à persévérer dans les sentiment aussi chrétiens et en exprimant l'espoir que leur constance leur vaudra le rétablissement de la paix religieuse.

Le vieil évêque de Culm, Prusse, Mgr von der Maiwiltz, vient d'être condamné à 17.500 marks d'amende, pour n'avoir pas nommé de titulaires aux cures vacantes. Il est probable que le vénérable prélat ne tardera pas à être emprisonné, s'il ne fuit pas le geôlier à temps. Des douze évêchés prussiens, il n'y en a plus alors que trois qui seront provisoirement occupés: les évêchés d'Ermeland, de Hildesheim et d'Osnabruck.

NOUVELLES LOCALES.

—Lundi prochain, 24, fête de la St. Jean-Baptiste à St. Boniface.

—Les champs ensemencés ont la plus belle apparence

—L'eau de la Rivière Rouge monte.

—M. J. E. Têtu, agent d'immigration est à Winnipeg.

—L'Hon. D. A. Smith est arrivé mardi.

—Le nouveau bateau traversier à vapeur de M. Robert Tait est en opération depuis mardi matin.

—Stewart Johnson, de St. Norbert, accusé d'incendiat a été remis en liberté, faute de preuve.

—La distillerie de MM. Radiger et Erb doit être ouverte le 1er de juillet.

—Les premiers concombres de la saison ont été apportés à la ville par Longbotton.

—On annonce que le *Keewatin* fait des voyages réguliers entre Winnipeg et Emerson.

—On dit que la route du Portage contient encore quelques mauvais pas.

—Winnipeg est favorisé par la visite d'un cirque ; c'est du nouveau.

—La Dame de M. N. W. Kittson de St. Paul, Minn, est en visite à Winnipeg.

—Nous sommes aux jours les plus longs de l'année ; le soleil se lève à 3.51 a. m. et se couche à 8. 12 p m.

—M. G. F. Newcomb, inspecteur des bois, se rend à la petite Saskatchewan pour affaires relatives à ses fonctions

—Un nommé McLennan, employé au moulin de Brown et Rutherford, s'est fait enlever quatre doigts de la main gauche, jeudi dernier.

—M. Grahame, Commissaire en Chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est parti mardi pour Carlton.

—L'Hon M. Royal est parti lundi pour Montréal Il doit être absent trois ou quatre semaines et ramener ses jeunes filles du couvent de Villa Maria.

—Dans sa réunion de samedi, l'association conservatrice a nommé l'ex-lieutenant gouverneur Morris comme candidat du comté de Selkirk

—Les habitants de Selkirk ayant offert un bonus pour l'établissement d'un journal dans la localité, ont reçu une trentaine de demandes Ils vont avoir l'embarras du choix.

—Un nommé Matheson, de Kildonan, en examinant ses rets mardi soir, y a trouvé un cadavre paraissant n'avoir été dans l'eau que quelque jours. Le coroner a été appelé.

—Une trentaine de chiens, dont plusieurs d'un grand prix, ont été empoisonnés à Winnipeg, la semaine dernière. Le Conseil de Ville a offert $25 de récompense pour la découverte des empoisonneurs

—Une paire de chevaux attelés sur un wagon ont pris le mors aux dents sur la rue du Bureau de Poste jeudi dernier, et sont allés s'arrêter et s'estropié sur la voiture d'un charroyeur d'eau. Ils se sont fait des blessures graves aux pattes.

—Un nommé Rogers ivre, et voulant se battre avec tout le monde, à St. Boniface, lundi soir, a été arrêté par le constable Campbell, emmené à Winnipeg, et logé au violon Mardi, il a payé deux piastres d'amende et les frais pour ses dispositions par trop belliqueuses.

—Le club La crosse de Winnipeg s'est réuni lundi soir à l'Hôtel du Canada pour l'élection des officiers. L'élection a donné le résultat suivant : Président honoraire, C W. Radiger ; Président actif, C. Prud'homme ; Secrétaire, E Curran ; Comité de régie, E. G. Thomas, B. McGinn, V. Houde, G. H. Walker et E. Paradis.

—Trois hotels de Winnipeg, le Davis House, le Dominion Hotel, et le Grand Central, ont été visités par des voleurs dimanche dans la nuit. Ils sont entrés avec effraction dans les trois places et ont vidé les tiroirs à l'argent. Ils ont enlevé $70 du Davis House, $18 du Dominion Hotel, et $30. du Grand Central.

—Le Dr. Gauthier, de Winnipeg, n'attendait cet été aucun membre de sa famille qui est encore à St. Paul, et a été bien surpris dimanche, en revenant d'une course auprès d'un patient à St Charles, de trouver installées chez lui Mme Gauthier et sa petite fille. Elles étaient arrivées du matin par le Manitoba Mme. Gauthier doit retourner à St. Paul dans quelques jours.

—M. Louis Sansregret de St. Vital, a trouvé un cadavre flottant dans la Rivière Rouge, vis à vis sa demeure, vendredi dernier. Il est venu immédiatement prévenir les autorités. Le Dr. Benson a été tenir une enquête ; mais le cadavre n'a pu être identifié, et aucune information sur sa mort n'a pu être obtenu. Le défunt paraissait avoir une trentaine d'années. Il ne portait aucune marque de violence.

—Dimanche prochain est la fête de la procession du Saint Sacrement. Voici l'étinéraire que suivra la procession : en sortant de la cathédrale elle procèdera par l'Avenue Taché, défilera à droite par la Rue Notre Dame jusqu'au bocage qui se trouve au coin de la Rue St Joseph, où il y aura un reposoir. De là vers le nord par la Rue St. Joseph jusqu'à la Rue Aubert ; puis par cette dernière rue jusqu'à l'Avenue Taché par où elle reviendra à la cathédrale.

—Lundi soir, le cheval de M. L. J. A Levêque, de St. Boniface, a pris le mors aux dents dans sa cour. Son petit garçon, agé de cinq ans, qui se trouvait dans la voiture, fut jeté par terre à la première secousse Il était là, étendu sur le sol, lorsque le cheval ayant rebroussé chemin à l'extremité de la cour, revint à toute vitesse vers l'endroit ou l'enfant était tombé Mme Levêque, qui se trouvait près de la maison, s'élance sous les pattes du cheval pour sauver son enfant. Elle a réussit a le garantir mais elle fut elle même serieusement blessée. Le cheval passa sur elle, et la renversa, lui mettant un de ses pieds sur le front, et lui faisant avec le crampon de son fer une large blessure au front et une autre un peu au-dessous de l'œil gauche. Le médecin fut immédiatement appelé et pansa les plaies. Nous apprenons avec plaisir que ses blessures n'ont rien de grave et qu'elle se rétablit rapidement.

—Aucun risque.—*L'Huile Eclectric de Thomas ! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose ? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la medecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites*. Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County, Pa., dit : "J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié, par six applications seulement" Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : "Je n'ai qu'une demi bouteille de cinquante cents de reste, et $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y., écrit : "Une demi bouteille de votre huile éclectrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : "Votre huile éclectrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être employée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

Se Méfier des contrefaçons.—Demandez l'huile Eclectrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'envelope et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de medecines. Prix 25 cts.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

Note.—*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

MALADIE DES ANIMAUX.

A la demande de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, M. B. N. Choquette, médecin vétérinaire, a donné l'opinion suivante sur la maladie qui sevit parmi les animaux dans le comté de Lisgar :

Le siege de la maladie est dans le foie qui produit du sang trop rapidement de manière à surcharger la cavité du cœur, et alors le sang fait irruption dans la veine du cou jusqu'à ce que la tête de l'animal soit également surchargée. Et s'il ne peut pas être soulagé, il meurt en peu de temps.

Symptômes.—Les plus communs sont : une espèce de pesanteur, des yeux enflammés et remplis d'eau, une disposition à chanceler, faiblesse, défaut d'appetit, la tête généralement pendante et appuyée sur la crèche, les jambes enflées, peu ou point de fièvre, fiente et urine un peu altérées ; l'animal commence bientôt à chanceler et tombe.

Traitement. — D'abord, pratiquez une bonne saignée aussitôt que vous pourrez dans les veines cutanées sous le ventre, en les ouvrants à plusieurs endroits à la fois, et tirez quatre ou cinq pintes de sang ; pour leur tenir la tête et les épaules soulevées, appuyez-les sur une quantité suffiante de paille ; coupez plusieurs bandes de peaux de moutons nouvellement enlevées et appliquez sur l'animal le côte de la chair : ceci les fera transpirer beaucoup et extraira du sang une bonne quantité d'eau ; appliquez une emplâtre de moutarde sur le dos ; et frottez les narines avec un peu de poivre de cayenne. Donnez-leur une dose du composé suivant : 1 once d'écorce (bark) ; 2 scrupules de mélange mercuriel (turbeth mineral) 1 once de camphre. Faites-leur prendre un peu de bière chaude ; si on ne peut facilement se procurer de la bière, tout autre breuvage de nature à déguiser le goût peut être donné

Dans les cas sérieux il serait prudent de faire venir un médecin vétérinaire pour qu'il puisse juger par lui-même de la gravité de la maladie.

VARIETES

Mercredi un événement extrordinaire jetait le petit village de Saint-Joseph, seigneurie des Deux Montagnes, dans un profond émoi. N. Proulx, un jeune homme de Saint-Benoit aimait d'amour tendre une jeune fille de Saint-Joseph. Le père de l'amoureuse s'opposait à leur union et les amants décidèrent de faire filer à Montréal le parfait amour et de se marier par un ministre protestant Mercredi matin le couple se rendi à Montréal, il s'arrêta à l'hôtel du Lion rue St-Laurent. Le père de la jeune fille apprenant sa fuite, attela immédiatement et se lança à sa recherche Il eut l'heureuse idée d'arrêter à l'hôtel du Lion et là il apprit qu'un couple qu'il croit être celui qu'il cherchait se logeait à l'hôtel et qu'il était allé se promener en ville. Il attendit l'arrivée des amoureux. Lorsque ceux-ci retournèrent à l'hôtel, ce fut une véritable scène de vaudeville. Il fut impossible au père d'arracher sa fille à l'amoureuse étreinte de son époux, le jeune homme persista à garder sa femme. Finalement le bonhomme dût se résoudre à ne plus troubler le bonheur des conjoints qui retournèrent au village avec lui.—*Minerve.*

—

La scène se passe en pays...... étranger. Le colonel est un homme très droit, et qui tient, avant tout, à faire observer le réglement.

Un matin, il fume sa cigarette à sa fenêtre et voit dans la cour de la caserne, un capitaine qui se dispose à sortir.

Il le regarde attentivement, et s'apperçoit que, contrairement à l'ordre de la place, cet officier n'a pas le sabre au côté.

—Capitaine s'écria-t-il, veuillez monter un instant.

Le capitaine obtempère, et devinant le motif pour lequel il est ainsi appelé, s'empresse de prendre un sabre au poste de rez de chaussée, en bas même dé l'escalier du colonel, sous l'appuie de son balcon Puis il se présente en souriant

L'officier supérieur le regarde avec attention et constate avec un cértain étonnement que l'arme est bien réglementairement accrochée au ceinturon de son subordonné.

—Ah, capitaine, dit il pour expliquer l'invitation qu'il avait faite de monter, je voulais vous demander où en est......au fait, ca n'est pas tres important, vous pouvez vous rendre ..

Le capitaine redescend et remet le sabre où il l'a pris. Le colonel, qui était déjà revenu a sa fenêtre, le voit de nouveau; et se dit en se frottant les yeux.

—Ah ça, mais, comment l'ai-je donc inspecté ! Il n'a pas le moindre sabre.

—Hé ! capitaine, montez donc s'il vous plait.

Le capitaine prend le sabre au poste, remonte et salue son colonel.

Celui-ci écarquille les yeux, fixe bien son subordonné, et voit que le sabre est à sa place

—Pardon, capitaine, balbutie-t-il. J'avais oublié de vous dire......mais, cela ne fait rien...Nous recauserons de cela la semaine prochaine. Au revoir !

Le capitaine redescend et se débarrasse pour la troisième fois du sabre Dans la cour, il se trouve sous le regard du colonel qui avait en toute hâte appelé sa femme et lui disait tout bas.

—Vous voyez cet officier ?

—Oui, mon ami.

—A-t-il un sabre ?

La femme ajuste son lorgnon.

—Non, il n'en a pas !

Le colonel brusquement :

—Eh bien, c'est ce qui vous trompe, il en a un !



Programme de la Fete Nationale

DE

St. J.-Baptiste de Manitoba.

24 JUIN, 1878.

MATINEE.

1o. Réunion de la Société et de tous ceux qui veulent prendre part à la fête dans la cour du Collége St. Boniface à 9 heures précises du matin pour se former en procession:

2o. La procession se rend musique en tête, à la demeure du président pour de là aller à l'Archevêché pour faire escorte à l'administrateur et au clergé jusqu'à la Cathédrale.

3o. Messe solennelle à 10 heures.

4o. Après la messe, la Société St. Jean-Baptiste et tous les invités vont reconduire l'Administrateur de l'Archdiocèse et le Clergé jusqu'à l'Archevêché.

5o. Défilé de la Société St. Jean-Baptiste par les rues de St. Boniface jusqu'à la demeure du président, où il sera prononcé quelques discours patriotiques -, après quoi la procession se dispersera.

APRES-DINER.

6o. Pique-nique volontaire dans le bocage derrière le Collége sur l'Avenue Provencher, à 2 heures de l'après midi. Chacun emportera ses propres rafraichissements.

7o. Partie de Crosse par le Club de Winnipeg—prix une coupe en argent.

1. Course pour garçons au-dessous de 14 ans, 200 verges, 1er prix.................................$1 00

2. Course ¼ de mille, 1er prix. 2 00
" " " 2e. " 1 00

3. Saut avec course, 1er prix. 1 00

4. Course de 100 vgs. 2 dans 3, 1er prix................................ 3 00
Deuxième prix.......................... 2 00

5, Saut à pieds joints 1er prix. 1 00

6. Course à trois jambes de 100 verges, 1er prix.................. 1 50

7. Course à la brouette les yeux bandés distance 50 verges, 1er prix.............................. 2 00
Deuxième prix.......................... 1 00

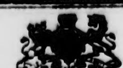
8. Jeux sur le trapèse, prix une boite de cigares. Entrée gratis pour tout membre et tout invité de la Société.

8o. La musique du Collége sera sur les lieux et jouera par intervalle durant l'après-midi.

9o. Le soir vers les neuf heures, illumination dans le jardin de l'Archevêché et la cour de récréation du collége de St. Boniface, promenade et feu d'artifice.

N B.—Le temps qui pourrait empêcher les processions, le pique-nique, l'illumination et le feu d'artifice, ne mettra pas d'obstacle à la célébration religieuse de la fête.

VIVE LA CANADIENNE.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT.
Winnipeg, 28 Mai 1878.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Coroner pour le Comté de Marquette Ouest :

Thomas Cary, de Palestine Ecr.

Pour être Coroner pour le Comté de Provencher :

Henry Tennant, de West Lynne, Ecuyer.

Pour être proposé à l'émission des Licences de Mariage en conformité de la 40 Vict. cap 10 des Statuts de Manitoba :

John Mason, de Palestine, Ecuyer.

Pour être Grands Voyers en conformité de la 40 Vict. cap. 18 :

Pour le District No 39 ou Clandeboye :

John Gimby, Gentilhomme, en remplacement de David Chalmers, Gentilhomme, qui a résigné.

Pour l'arrondissement scolaire de Poplar Heights, par les présentes érigé en district pour le travail de Corvée :

John Reid, Gentilhomme.

Pour le District de St. Laurent, pour les fins du travail de corvée :

Michel Richard, Gentilhomme, en remplacement de Daniel Devlin, qui a résigné.

Pour le District de St. Andrew Centre pour les fins du travail de corvée :

J. J. Bird, Gentilhomme, en remplacement de R. W. Sutherland qui a résigné.

Pour le District de Park's Creek pour les fins du travail de corvée :

E. B. Kett, Gentilhomme, en remplacement de James Park, qui a résigné.

Pour la moitié de la Section Est du township de Ridgeway et le tiers de la Section Ouest du township de Greenwood, par les présentes érigés en district pour les fins du travail de corvée :

James Jefferson, Gentilhomme.

Pour le District No 24 ou St. Boniface.

Camille Muloin, Gentilhomme, en remplacement de R. G. Desautels qui a résigné.

Pour le District commençant à la junction de la Rivière Assiniboine et de la Rivière Rouge jusqu'à la limite de l'arrondissement scolaire de St Charles Est du côté Sud de la Rivière Assiniboine.

W T. Corrigan Gentilhomme, en remplacement de George Taylor, Gentilhomme qui a résigné.

Pour le District No 37 ou l'arrondissement scolaire de Ste. Anne Ouest :

Henri Pariseau, de Ste. Anne, Gentilhomme, en remplaçant de Pierre Curtaz, Gentilhomme démis

Pour le District No 17 ou l'arrondissement scolaire de St. François Xavier Ouest :

Alphonse Thibert, Gentilhomme, en remplacement de Magnus Birston qui a résigné.

Pour être Juge de Paix pour le Comté judiciaire de Provencher.

James Ward, de Ste. Anne, Ecuyer.

Pour être Juge de Paix pour le Comté judiciaire de Lisgar :

Henry Proctor, de Woodland, Ecuyer.

Pour être gardien d'Enclos pour le township d'Argyle dans le Comté de Lisgar :

James Airth, gentilhomme.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant gouverneur de sanctionner l'érection des arrondissements scolaires telle que recommandée par la section protestante du Bureau d'education et de fixer lundi le huitième jour de juillet prochain pour l'élection des Commissaires d'Ecole pour les dits arrondissements ;

BEACONSFIELD.

Comprenant les sections 6, 7, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 town : 12 rang 8 ouest section 31, town : 11 rang 8 ouest : sections 35, 36, town ; 11 rang 9 Ouest et sections 1, 2, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 35, 36, town : 12 rang 9 ouest.

RIVIERE AUX MARAIS.

Comprenant les sections 7, 8, 9, moitié Ouest de 10, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, et la moitié ouest de 34, town : 1, rang 2 Est ; sections 3, 4, 5, 6, town ; 2, rang 2 Est : sections 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 35, 36, town ; 1 rang 1 Est et sections 1, 2, town ; 2 rang 1 Est.

CHANGEMENTS.

Les sections 20, 21, 22, 23, town : 12, rang 6 ouest sont comprises dans l'arrondissement scolaire de Cochran et non dans celui de Nairin.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON.
Lieut.-Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le cinquième jour du mois de Juin et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le cinquième jour du mois de Juin auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mercredi le septième jour du mois de Septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le vingt-huitième jour de mai dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de Notre Règne la Quarante-et-unième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secretaire-Provincail.

Tarif des taux de péage qui seront collectés sur la traverse de la rivière rouge entre Winnipeg et St Boniface ouest, avec les reglements, pénalités, etc., en vertu de la 41ième Victoria, Cap. 22 des statuts de Manitoba.

Le tarif des taux de péage et les règlements ci dessous sont adoptés quant aux Traverses de la Rivière Rouge entre Winnipeg et St. Boniface Est

1. Le tarif des prix de passage, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Piéton, aller et retour.......... 5 cts
" un seul passage........ 3 "
Cavalier avec mule ou un cheval un passage.............. 10 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons et poulins de l'année suivant la mère... 8 "
Moutons et cochons, par tête.. 3 "
Charette tirée par un seul animal, aller .... $12\frac{1}{2}$ "
Charette tirée par deux animaux........ .... 15 "
Biggy ou wagon, quatre roues, un seul animal....... 15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux .... 25 "
Carosse .... 25 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux .... 50 "
Pieton traversant la nuit entre (9) heures du soir et (6) heures du matin, un passage......................... 10 "

Dans toute autre cas on pourra exiger double du prix du passage ordinaire.

2. Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

EXEMPTIONS.

3. Ne paieront pas de passage les personnes et les effets suivants :

Les membres du clergé et les sœurs de la charité ; 2o. Le Lt-gouverneur et son aide de camp, les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (des partis de tir exceptés) ; 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rémunération, que ces personnes soient à pied, en voiture ou à cheval.

4o (1) Le bateau-traversier commencera ses traverses à six heures du matin chaque jour et continuera jusqu'à neuf heures du soir.—Il ne restera pas plus de dix (10) minutes à la fois d'un côté ou de l'autre de la rivière, de façon à ce qu'il y ait une traverse tous les quinze minutes, et quatre traverses par heure excepté les jours de dimanche, durant la messe. Mais le traversier devra alors tenir son petit bateau à la disposition des pietons qui voudront traverser durant ce temps.

(2) Le traversier sera tenu d'avoir toujours en aucun temps un esquif, attaché au bateau-traversier prêt à toute éventualité.

(3) Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcement retenu sur un des côtés de la rivière, plus que le temps prescrit, le traversier devra sans délai traverser les pietons qui le désireront.

(4.) (1) La nuit, entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin, le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les pietons.

5o. Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverse devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

6o La traverse commencera lors qu'il y aura possibilité et continuera à se faire depuis le 1er Mai jusqu'au premier jour de novembre. Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire.

7o Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour te public de traverser sur aucune des rivières pour quelleque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied ; et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller. Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures P.M. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M. à l'automne. Les privilèges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnées dans sa licence.

8. La présente Cedule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des bateaux traversiers.

9 "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciées entre Winnipeg et St. Boniface Est et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumerées dans chaque Licence." le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE ENTRE LE FORT GARRY ET ST. BONIFACE OUEST.

6 Le tarif des taux de péage sur l'Assiniboine, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Piétons, aller et retour......... 4 cts.
Pietons, un seul passage. .... 2 "
Cavalier avec mule ou cheval, un passage............... 5 "
Animaux libres sauf les moutons cochons poulins de l'année suivant la mère.... 5 "
Moutons et cochons par tête. 1 "
Charrette tirée par un seul animal......................... 10 "
Charrette tirée par deux animaux.......... .... 15 "
Buggy ou wagon quatre roues, un seul animal.... 15 "
Wagon, ou quatre roues, tire par deux animaux .... 20 "
Carosse .... 20 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux .... 50 "
Piétons traversant la nuit entre dix heures et demie du soir et cinq heures et demie du matin, un passage. 5 "

Dans tous les cas, le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

7 Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises

EXEMPTIONS

8. Les Membres du Clergé et les Sœurs de la Charité ; 2o. Le Lieutenant-Gouverneur et l'Aide de Camp de Son Honneur ; Les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; le Surintendant des Travaux Publics ; le Shérif ; les messagers du gouvernement et les connetables en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (des partis de tir exceptés ;) 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rénumération.

4. Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable sera forcément retenu sur un des cotés de la rivière, plus que le temps prescrit, le traversier devra sans déla traverser les piétons qui le désireront.

5. La nuit entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

6. Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverses devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

7. La traverse commencera lorsqu'il y aura possibilité et continuera à se faire depuis le premier de Mai jusqu'au premier jour de Novembre Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire.

8 Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures PM. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P M a l'automne. Les privilèges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnées dans sa licence.

9 La présente cédule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des traversiers et à la traverse de chaque côté de la rivière.

10. "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciees entre Winnipeg et St. Boniface Est et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence."

PÉNALITÉS.

En vertu des dispositions de l'acte plus haut cité, des amendes et des penalités pour violation d'aucun des règlements en conformite du dit acte seront etablies comme suit :

1o Toute personne se servant d'un langage obscène ou étant desordonnée, ou ivre sur aucun des bateaux traversiers encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

2o. Toute personne traversant par la force, sur un bâteau traversier sans payer le prix exigé, ou éludant autrement le paiement du dit prix encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

3o. Toute personne interrompant volontairement et malicieusement le service des traverses publiques, encourra, pour chaque offense, une amende n'excédant pas cent piastres ($100.00.)

4o. Tout traversier coupable d'avoir violé aucun des règlements etablis et ceux qui pourraient être etablis ou ne remplissant pas les termes et conditions de sa license encourra pour chaque offense une amende n'excédant pas vingt piastres.

5o. Il sera permis au Lieutenant Gouverneur en Conseil en donnant trois mois d'avis au traversier en faute d'amender et de revoquer la licence pour toute traverse si les conditions d'icelle ne sont pas remplies, ou si telle licence a ete obtenue par fraude ou sous de fausses représentations ou par erreur.

Pour copie conforme.

AIMÉ GÉLINAS,
Greffier du Conseil Exécutif.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF.

David Lowe } Demandeur
vs
Daniel Lowe } Défendeur

Par et en vertu de brefs de *fieri, facias* émanés de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de David Lowe, Jas. S. Evans & Co John Brown et Thomas C Kerr, et à moi adressés et livres, j'ai saisi et pris en exécutif on tous les droits, titres et intérêts du susdit defendeur sur les lots de terre suivants, savoir :

Tous et chacun de ces lots ou morceaux de terre et prémisses sis et situés dans la paroisse de Ste. Agathe dans le Comté de Provencher connus et décrits comme suit :

Les lots Nos. 515 et 517 arpentage de la Puissance du Canada, du côté Ouest de la Rivière Rouge et de la contenance de trois cent vingt arpents plus ou moins Je mettrai en vente les dits lots à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi le 26 ème. jour de Juin A. D 1878, à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Par C. CONSTANTINE,
Député Shérif

Bureau du Shérif.
Winnipeg, 21 Mars, 1878.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné qu'il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur d'émaner des Lettres Patentes organisant la Municipalité du township de Rockwood, en conformité du chap. 31 38 Victoria, des Statuts de cette Province, par un ordre en Conseil daté du dix septième jour d'avril dernier.

JOSEPH ROYAL.
Sec. Provincial et Proc. General